

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnaire, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=====

ÉCONOMIE ET TOURISME

Projet d'acquisition au Cébron pour le développement touristique

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'avis des domaines n°2024-79268-33974 datant du 7 novembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires Élargie réunie le 15 juillet 2025,
- Considérant le projet d'attractivité touristique que représente le site du Cébron ;
- Considérant les axes de développement que prévoit la Communauté de Communes dans son étude de valorisation touristique du site ;

- Considérant l'accord du Département des Deux-Sèvres de céder à l'euro symbolique les trois parcelles : le bâtiment « Maison du Lac », central sur le site (parcelle AM 142), le parking (parcelle ZM 39 et une portion de la parcelle AB 3), ainsi que le bâtiment servant de stockage pour l'association Eole (parcelle ZM 5 devant faire l'objet d'une division parcellaire afin de l'isoler du bord de la retenue).



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un accord de principe pour l'acquisition à l'euro symbolique les parcelles ci-dessus désignées.
- D'accepter de mentionner le Département comme partenaire au développement du projet touristique à venir.
- D'accepter l'absence de sollicitation financière du Département sur l'investissement du projet de la CCAVT.
- De valider la prise en charge des frais de bornage et actes administratifs de cession par le Département.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DURAND,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le dépose au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépose le document au Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, 1 rue de la République, 86000 Poitiers, pour compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

079-200041416-20250926-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48